

Département de Loire Atlantique – Commune de Cordemais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-58

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES COMMUNAUX AUPRES DE DIVERSES INSTANCES INTERNES ET EXTERNES

L'an 2022, le 05 juillet à 19H30, le Conseil municipal de la Ville de Cordemais, légalement convoqué le 28/06/2022 en SALLE DU CONSEIL - MAIRIE DE CORDEMAIS, sous la présidence de Monsieur Daniel GUILLE, Maire.

Etaient présents :

Daniel GUILLE, Thierry GADAIS, Pascale CORMERAIS, Franck CLOUET, Yves-Marie DELANOE, Katell RABY, Alexia ROUSSEAU, Emilie CHAPALAIN, Cécile SACHOT, Didier PROUX, Solène LAUNAY, Bruno FOUCHARD, Stéphanie MELOT, Guinard MARNE, Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ, Audrey TENEZ, Pierre LAUDEN, Benoît LONGEON, Anaïk FOURDILIS, Philippe MIKO

Etaient excusés avec procuration :

Lydie RETAILLEAU ayant donné procuration à Solène LAUNAY
André LANCIEN ayant donné procuration à Franck CLOUET
Patrice DRAIGNAUD ayant donné procuration à Stéphanie MELOT
Karine DESVARD ayant donné procuration à Guinard MARNE
Didier CHAUVIERE ayant donné procuration à Yves-Marie DELANOE

Etaient excusés :

Pascal PHILIPPE

Etaient absents :

Aude JOUSSE

Désignation d'un secrétaire de séance : Nathalie SCOUARNEC-VERBECQ a été désignée secrétaire de séance,

Rapporteur : Daniel GUILLE

VU les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'article L 2122-22 du CGCT, portant sur la composition des commissions communales ;
VU la délibération 2022-51 portant sur l'élection des adjoints ;
VU la délibération 2022-52 portant sur la proclamation du tableau du conseil municipal ;

EXPOSÉ

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner les différents conseillers municipaux qui siégeront dans les différentes instances ou organismes où la commune est représentée. Aussi, le Conseil municipal est invité à désigner :

Résidence du Prieuré Conseil Administration :

Président : M. Daniel GUILLE

2 membres majorité + 1 membre minorité

- ✓ Mme Stéphanie MELOT
- ✓ Mme Aude JOUSSE
- ✓ M. Benoit LONGEON

Représentant à la Mission Locale pour l'Emploi des 16-25 ans

1 délégué

- ✓ M. Guinard MARNE

Représentant au Collège Paul Gauguin

1 représentant titulaire +1 représentant suppléant

- ✓ M. Guinard MARNE
- ✓ Mme Cécile SACHOT

Représentant OIS - Office Intercommunale des Sports

1 représentant titulaire +1 représentant suppléant

- ✓ Didier PROUX
- ✓ Lydie RETAILLEAU

Représentant LAD-SPL - Loire Atlantique Développement

2 représentants

- ✓ M. Daniel GUILLE
- ✓ M. André LANCIEN

Correspondant Défense Nationale

1 correspondant

- ✓ M. Bruno FOUCHARD

Référent pour la Sécurité Routière

1 référent

- ✓ Mme Audrey TENEZ

Référent du Conseil des Jeunes

- ✓ M. Yves-Marie DELANOË

Référent du Conseil des Sages

- ✓ M. Franck CLOUET

Après en avoir délibéré, le conseil :

- **DÉCIDE** la constitution des délégués communaux auprès de diverses instances internes et externes de la manière citée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Le Maire

Daniel GUILLE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

